

Texte pseudonymisé

**Avertissement:** Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

## **Jugement civil 2023TALCH01 / 00290**

Audience publique du mardi onze juillet deux mille vingt-trois.

### **Jugement de taxation**

#### **Numéro TAL-2021-06961 du rôle**

#### **Composition :**

Malou THEIS, premier vice-président,  
Séverine LETTNER, premier juge,  
Elodie DA COSTA, juge délégué,  
Luc WEBER, greffier.

Vu la requête déposée le DATE1.) par Maître Evelyne KORN, avocat à la Cour de résidence à Luxembourg,

Vu le règlement grand-ducal du 18 juillet 2003 fixant le barème des honoraires des curateurs de la faillite.

Vu les pièces produites à l'appui de la requête,

Considérant qu'il y a lieu de taxer à charge de l'association sans but lucratif SOCIETE1.) les honoraires promérités par Maître Evelyne KORN pour les opérations exposées.

**Par ces motifs :**

le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, première chambre, siégeant en matière civile,

**Taxe** à charge de l'association sans but lucratif SOCIETE1.),

- à NUMERO1.) euros, TVA comprise, les honoraires promérités par Maître Evelyne KORN,
- à NUMERO2.) euros, TVA comprise, les frais exposées par Maître Evelyne KORN.

**Dit** que le présent jugement de taxation vaut titre exécutoire,

**Met** les frais des présentes à charge de la liquidation de l'association sans but lucratif SOCIETE1.).